

LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI AU MOIS DE MAI 2019

La situation des défenseurs des droits de l'homme de ce mois de mai a été marquée par la libération du journaliste de la radiotélévision nationale du Burundi monsieur Claude NSHIMIRIMANA. La déclaration de l'Association des femmes journalistes à propos de la représentation des femmes dans les medias et dans leurs organes de décision. La célébration mondiale de journée de la liberté de la presse. La déclaration de l'Association Chrétienne pour l'Abolition de la torture de son intention de saisir les instances régionales et internationales pour combattre l'impunité au Burundi. La requête du Gouvernement du Burundi au conseil des ministres des pays de l'Est de l'Afrique de radier certaines organisations de la société civile burundaise du forum sous régional de la société civile des pays de l'Est de l'Afrique qui ont un statut d'observateur au sein de cette organisation. La déclaration du porte-parole du gouvernement sur les projets de loi sur la gestion des rapports des organisations non gouvernementales étrangères, ainsi que le recrutement du personnel local à base ethnique et du genre. La participation d'Armel NIYONGERE en qualité du représentant de certaines organisations de la société civile du Burundi dans la réunion avec les chambres de la Cour Pénale Internationale.

Le 2/5/2019, à Addis-Abeba en Ethiopie s'est tenu une réunion regroupant les journalistes et les défenseurs du journalisme dans le monde. Ce jour, le thème principal à l'ordre du jour était le protocole de l'Union Africaine protégeant les journalistes en Afrique. Les journalistes du Burundi ont été représentés par le président de l'union burundaise de journalistes (UBJ), Monsieur Alexandre NIYUNGEKO qui a évoqué le manque de place réservée aux journalistes en exil en proposant une décision relative à la protection de cette catégorie des journalistes.

Les participants, particulièrement de l'UNESCO et de l'Union africaine ont apprécié cette idée et ce sujet la réunion a créé les groupes de travail pour traiter ce dossier. Alexandre NIYUNGEKO a évoqué également les sanctions de fermeture infligées aux radios Voix d'Amérique et BBC par le gouvernement du Burundi. Les participants ont recommandé la suspension de ces sanctions à l'absence du représentant du gouvernement du Burundi.

Le 2/5/2019, Madame Diane Ndonse, présidente de l'association des femmes journalistes (AFJO) s'est exprimée à propos de la représentation des femmes dans le métier du journalisme. Se basant sur l'étude faite à propos de la représentation des femmes dans ce métier, Madame Diane Ndonse a déclaré que sur 1420 journalistes inscrits au conseil national de la communication, 32% sont des femmes, 14% sont dans les organes de décision. Madame Diane NDONSE a terminé sa déclaration en demandant que le taux des femmes dans les organes de décision augmente jusqu'à 50%.

Le 3/5/2019 le monde a célébré la journée dédiée à la liberté de la presse, mais au Burundi ce droit est de plus en plus violé par les autorités qui s'acheminent vers les élections de 2020, regrette Arnaud Projet responsable du bureau Afrique au reporteur sans frontière (RSF). Ce responsable donne des exemples des sanctions infligées à la radio BBC et Voix d'Amérique en prolongeant leurs sanctions de suspension injuste. Monsieur Arnaud ajoute l'autocensure généralisée des journalistes qui sont intimidés par le pouvoir, des stations des radios incendiées ou fermées depuis 2015 et pas d'informations indépendantes au Burundi.

Les journalistes travaillant au pays poursuit Arnaud, ne sont plus libres d'exercer leur métier. Ils s'autocensurent pour sauver leur vie surtout ceux des médias privés qui traitent des dossiers sensibles comme les assassinats. Les malversations économiques, les détournements des fonds publics, persécution des défenseurs des droits de l'homme et des opposants qui dénoncent les abus et manquements du pouvoir en place. Les journalistes sont intimidés pour qu'ils abandonnent ces sujets, ils sont surveillés par les imbonerakure et l'administration à la base.

A cette occasion de la célébration de cette journée, le président de l'Association des journalistes burundais en exil Monsieur Jean Marie Vianney HICUBURUNDI dans sa déclaration reprend les mêmes affirmations de son collègue Arnaud que la liberté de la presse est dans une situation chaotique.

Quant à la déclaration de Frédéric NAHIMANA Ministre de la communication, il affirme le contraire en disant que le gouvernement du Burundi respecte la liberté de la presse et sa promotion. A titre d'exemple, le Ministre indique l'existence au pays de 20 radios locales, 9 radios communautaires et associatives, 7 chaînes de télévision et 2 distributeurs de télévision, 72 journaux, 17 agences de presse en

ligne, journaux périodiques en web et magazine ainsi que des émissions animées par les portes paroles des Ministères.

Le 3/5/2019, Monsieur NTIBURUMUSI Jean Claude chargé de la communication dans l'Association chrétienne pour l'abolition de la torture a déclaré que son organisation est prête à saisir les instances regionales, et internationales de protection des droits de l'homme comme le comité contre la torture, la commission des droits de l'homme et des peuples, groupe de travail des Nations-Unies, pour que les crimes ne restent pas impunis au Burundi.

Monsieur NTIBURUMUSI Jean Claude affirme que le Président Nkurunziza n'a pas d'influences sur ces instances, qu'il est confiant que Nkurunziza n'a pas d'ordres à donner comme il le fait pour la justice interne, Ntiburumusi termine en demandant aux familles des victimes et aux concernés de conserver les preuves et d'apporter les dossiers pour avoir des arguments forts pour recouvrer leur droits

Le 8/5/2019, Claude NSHIMIRIMANA journaliste à la radiotélévision nationale a été libéré après trois jours d'incarcération dans le cachot de la commune Kabezi. Il était accusé de tenir une réunion la nuit. A ce sujet le président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ) Monsieur Alexandre NIYUNGÉKO avait dénoncé cette incarcération en la déclarant d'injuste parce que Claude NSHIMIRIMANA faisait du sport au moment de son arrestation.

Le gouvernement du Burundi a présenté une requête au conseil des Ministres des pays de l'Est de l'Afrique EAC réuni depuis le 6/5/2019, de radier certaines organisations burundaises de la société civile, du Forum sous régional des pays de l'Est de l'Afrique qui ont le statut d'observateur au sein de l'EAC.

Le statut d'observateur permet à ce forum de faire des critiques, des lobbyings et d'attaquer en justice un pays membre de l'EAC alors que certaines de ces organisations ne sont plus reconnues au Burundi. Pour le gouvernement du Burundi c'est inadmissible que ces organisations qu'il a radiées continuent à garder un œil sur ce qui se passe dans la sous-région en général et en particulier au Burundi. Après l'analyse du rapport transmis par le secrétariat général de l'EAC, les hauts cadres du conseil des ministres ont recommandé que la session finale du conseil des ministres proclamée le 9/5/2019 soumette la question au conseil des ministres qui suivra. Le même conseil a recommandé aux états de l'EAC de transmettre au secrétariat la liste des organisations qui ont été radiées et toutes

les recommandations qui seront étudiées à la session finale du 9/5/2019. Le conseil a demandé enfin au secrétariat de collaborer avec les organisations légalement reconnues dans leurs pays respectifs.

Le 9/5/2019, selon le porte-parole du gouvernement du Burundi Monsieur Prosper NTAHORWAMIYE le conseil des Ministres a analysé les points ci-après :

-Le projet de loi d'un guichet unique pour la gestion des rapports entre le gouvernement du Burundi et les organisations non gouvernementales étrangères en vue d'apporter des solutions aux problèmes de suivi des dossiers en rapport avec l'implantation au Burundi de ces organisations. Ce guichet facilitera et contribuera à la collaboration entre les services concernés et au traitement rapide des dossiers. Prosper Ntahorwamiye a ajouté que le conseil a analysé le projet de mis en place d'un comité interministériel de suivi -évaluation et que la loi portant cadre général de coopération entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales étrangères a été actualisé en 2017 afin d'assurer une meilleur coordination d'aide et pour plus d'efficacité. Le porte-parole dit également qu'il a été constaté qu'une part importante d'aide est affecté au fonctionnement au détriment des activités de développement.

Un autre point analyse au cours de ce conseil est le projet de loi portant organisation, composition et fonctionnement des comités de recrutement du personnel local pour les organisations non gouvernementales étrangères. Monsieur NTAHORWAMIYE a conclu que désormais le recrutement des employés locaux portera sur base ethnique et genre prévus par la constitution du Burundi en vue de corriger les déséquilibres constatés et contribuer à la cohésion nationale.

Du 20 au 24/5/2019 en Hollande s'est tenue une réunion regroupant les organisations de la société civile avec les représentants des chambres de la Cour Pénale Internationale (CPI) .Le 21/5/2019 ,il y a eu analyse de situation du Burundi et toutes les organisations de la société civile du Burundi étaient représentées par Armel NIYINGERE président de l'Association Chrétienne pour l'Abolition de la torture (ACAT). A l'issu de cette réunion, Amel NIYONGERE a déclaré que le refus officiel du Gouvernement du Burundi de coopérer avec la Cour Pénale Internationale concrétisé par le retrait dans cette institution handicape le travail de cette cour. En outre, Armel NIYONGERE a fait savoir qu'aujourd'hui le contenu du site web de cette Cour et ses livres sont visibles en Kirundi, français et en anglais ce

qui facilite a beaucoup de burundais de comprendre le travail et l'organisation de la Cour Pénale Internationale. D'après toujours Armel, les participants ont remercié les organisations qui continuent à donner des preuves des crimes commis et se commettent depuis 2015 au Burundi et demandent de continuer à les fournir. Enfin Armel a demandé à la Cour, la protection des victimes et des témoins particulièrement ceux qui sont à risque pour leur sécurité. Armel a réitéré l'engagement des organisations de la société civile à combattre contre l'impunité.